

05/2

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 18 avril 2005

Présents

Philippe BRAUD, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY.

Gwenolé BUCK, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX, Natacha FILIPPI, Etienne MANGEOT, John Alexander GARCIA CAYCEDO.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Philippe BRAUD), Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à Philippe BRAUD), Christian LARGER (procuration à Jean-Claude LESCURE), Olivier STORCH.

Claire LIOT (procuration à Gwenolé BUCK), Alice ROBERT (procuration à Pascal ACHARD).

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
M. Michel GARDETTE	directeur de la bibliothèque,
M. Aurélien KREJBICH	directeur des services généraux et de l'immobilier,
M. Marc LAZAR	directeur de l'Ecole doctorale,
M. Sébastien LINDEN	secrétaire général de l'Ecole doctorale,
M. Patrick HENEGHAN	président 2004-2005 du ciné-club Sciences Po,
Melle Emmanuelle RAVAT	secrétaire 2004-2005 du ciné-club Sciences Po.

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Avis sur la création d'une spécialité Amérique Latine dans la mention « Sociétés et politiques comparées » du Master recherche. | p. 2 |
| II. | Audition du ciné-club de Sciences Po. | p. 4 |
| III. | Information sur le projet de préparation en ligne aux épreuves d'entrée en 1 ^{ère} année avec la Documentation française. | p. 5 |
| IV. | Information sur le projet de partenariat avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour la construction d'une Maison des élèves de Sciences Po. | p. 12 |
| V. | Information sur la première année de l'école de journalisme. | p. 15 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 mars 2005. | p. 16 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 16 |

**COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 18 avril 2005**

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Gwenolé BUCK qui indique que la séance commencera par le point 5 de l'ordre du jour, concernant la création d'une nouvelle spécialité au sein du master recherche.

I. AVIS SUR LA CREATION D'UNE SPECIALITE AMERIQUE LATINE DANS LA MENTION « SOCIETES ET POLITIQUES COMPAREES » DU MASTER RECHERCHE

a) Exposé

Marc LAZAR indique qu'il présentera brièvement un aperçu général du master recherche et de la nécessité d'ouvrir ce programme, avant de laisser la parole à Philippe BRAUD, qui dirige la mention « sociétés et politiques comparées » et qui donnera plus de précisions sur cette nouvelle spécialité. Il rappelle que lorsqu'on a mis en place le master recherche et qu'on l'a présenté aux étudiants l'an dernier, beaucoup d'étudiants du 1^{er} cycle de Poitiers ont déploré que la mention « sociétés et politiques comparées » ne comporte pas de spécialité Amérique latine. Philippe BRAUD et Marc LAZAR étaient très soucieux de cette question et cela a pu se débloquer à partir du moment où Olivier DABENE a été recruté comme professeur des Universités à Sciences Po. Marc LAZAR s'en félicite, puisqu'avec cette spécialité, le master de recherche aura une panoplie générale d'enseignements correspondant aux ressources de Sciences Po, ce qui est le principe d'un master recherche dans le cadre des dispositions réglementaires fixées par le ministère de l'Education nationale. Ce dernier demande à chaque université de construire des masters à partir de ses forces. Marc LAZAR indique qu'il revient de Poitiers où, avec Sébastien LINDEN, il a présenté le master recherche à plus d'une cinquantaine d'étudiants. Il y a eu beaucoup de questions sur le master en général et sur l'absence de spécialité Amérique latine. Il a pu les rassurer et les informer qu'à partir de la rentrée prochaine, sous réserve d'approbation par les Conseils, le master pourrait être en mesure d'ouvrir cette spécialité. Il a l'espoir d'avoir une excellente équipe de formation, qui utilise à la fois la compétence d'Olivier DABENE, de chercheurs du CERI et d'autres spécialistes de l'Amérique latine venant notamment de l'IHEAL (Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine), et de l'étranger.

Philippe BRAUD rappelle que le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire contient la maquette pédagogique de cette spécialité. Il tient à corriger une erreur : il ne s'agit pas d'un master « sociétés et politiques comparées » comportant une spécialité Amérique latine, mais d'une mention « sociétés et politiques comparées » du master recherche de Sciences Po, au sein de laquelle on créerait une spécialité Amérique latine. Cette dernière correspond à une demande exprimée par les étudiants du 1^{er} cycle de Poitiers, mais aussi, depuis plusieurs années, par les élèves de DEA, notamment en sociologie politique et politiques publiques. Plusieurs thèses sur l'Amérique latine ont été inscrites à l'Ecole doctorale depuis 3-4 ans. Cette création correspond en outre à une tradition de recherche au sein du CERI, tradition qui a longtemps été illustrée par Guy HERMET, mais qui était tombée en désuétude. Elle va être réactivée grâce à l'arrivée d'Olivier DABENE, recruté il y a quelques mois par la Commission de spécialistes de Sciences Po, et qui sera responsable de cette spécialité. Celle-ci bénéficiera également du recrutement récent de David RECONDO, chercheur au CERI. Cela s'inscrit dans une mention qui a déjà une vocation internationale affichée, toutes les grandes zones géographiques ayant désormais une spécialité à l'exception de l'Afrique.

Ce projet soulève cependant quelques questions, notamment celle des débouchés. Philippe BRAUD aurait souhaité que le document de présentation de ce projet donne plus de précisions. Il indique que cette spécialité peut déboucher sur des études doctorales et peut contribuer à former des universitaires et des chercheurs, mais que ce n'est pas suffisant. D'autres débouchés existent et il faudrait les identifier plus clairement, en lien avec le développement des relations UE – Amérique latine et avec

l'intensification de la présence d'ONG dans la région. En outre, quelques institutions dépendant du ministère des Affaires étrangères ont des antennes au Mexique, en Colombie, au Costa Rica, et peuvent créer un flux d'échanges de haut niveau. Il est très important de mieux identifier tous les débouchés possibles.

Sur le plan scientifique et pédagogique, il estime que la maquette tient tout à fait la route. Olivier DABÈNE est un excellent spécialiste de l'Amérique latine et a déjà un certain bagage et une incontestable solidité. Il a su s'assurer la collaboration de l'IHEAL, qui a un certain nombre de chercheurs et surtout d'universitaires très compétents. Il pense notamment à Georges COUFFIGNAL, à Olivier COMPAGNON et à Christian GROS.

Il espère que cette spécialité Amérique latine contribuera non pas à alourdir cette énorme machine qu'est déjà la mention « Sociétés et politiques comparées », qui avait déjà huit spécialités, mais que cela permettra, à la manière des avions qui ont besoin de développer une grande voilure, de prendre l'envol et d'atteindre des hauteurs jusqu'ici inégalées.

b) Questions et observations

Une élue étudiante demande s'il y a un projet de création d'une spécialité sur l'Afrique. Elle pense que cette région intéresse beaucoup d'étudiants.

Philippe BRAUD répond qu'une stratégie qui consisterait à couvrir l'ensemble de la planète devrait être ratifiée au plus haut niveau. Mais il n'y a pas d'opposition particulière à la création d'une telle spécialité. Il a déjà été saisi de suggestions, mais le master recherche n'en est pas là pour l'instant. Il pense qu'il faut d'abord digérer la mise en place de cette nouvelle spécialité et consolider le fonctionnement de la mention « Sociétés et politiques comparées » du master recherche, pour laquelle un certain nombre de problèmes restent encore à résoudre.

Marc LAZAR fait remarquer qu'il est difficile de mettre en place de tels programmes s'il n'y a pas déjà à l'intérieur de l'établissement des ressources en termes de chercheurs et d'enseignants. Certaines circonstances sont plus favorables. Pour l'Amérique latine, le recrutement d'Olivier DABENE a libéré les énergies. Mais il y a assez peu d'africanistes à Sciences Po, en dehors du CERI qui a quelques éminents spécialistes comme Jean-François BAYART. Il ajoute que l'Afrique est une grande zone et qu'il y a quand même des spécialistes du monde arabo-musulman qui travaillent sur l'Égypte.

James Mc CEARNEY demande des précisions sur la dimension que l'on compte apporter à la formation en langues au sein de cette spécialité.

Philippe BRAUD répond que la mention « Sociétés et politiques comparées » applique la doctrine suivante en matière de langues : il y a un enseignement obligatoire de langues qui compte pour 2,5 crédits. Pour l'année prochaine, il est envisagé de créer des enseignements supplémentaires de langues en fonction de chaque spécialité, qui donneraient lieu à des validations supplémentaires. Mais ces validations ne seraient pas intégrées dans les 60 crédits nécessaires pour obtenir l'année, de façon à éviter de modifier le subtil équilibre entre modules de tronc commun et modules de spécialisation. Il tient à dire son scepticisme à l'égard d'une accumulation de cours supplémentaires de langues, qui pose souvent beaucoup de problèmes parce que les étudiants peuvent être de niveaux extrêmement différents. Il ne plaide pas contre les cours de langue, mais estime que la priorité est ailleurs. Dans les spécialités, en l'occurrence pour l'Amérique latine, on devrait recruter des étudiants parfaitement hispanophones. Une partie de l'audition par le jury devrait se faire en espagnol, comme elle se fait en arabe pour la spécialité monde musulman et comme elle se fait en anglais dans la spécialité Etats-Unis. Par ailleurs, il pense qu'en matière de langues, les spécialités ont intérêt à introduire des cours dans la langue appropriée.

Un enseignant précise qu'il y a deux langues pour la spécialité Amérique latine : espagnol et portugais, puisque beaucoup d'étudiants sont intéressés par le Brésil. Par ailleurs, pour tous les étudiants en double diplôme, il y a deux cours de langue dans le cadre du tronc commun.

c) Vote

La création de la spécialité Amérique latine reçoit à l'unanimité un avis favorable.

II. AUDITION DU CINÉ-CLUB DE SCIENCES PO

a) Exposé

Patrick HENEGHAN présente le bilan du Ciné-Club pour l'année 2003-2004. Il rappelle que c'est une des quatre associations permanentes de Sciences Po. Son objectif est de favoriser la connaissance du cinéma à Sciences Po à travers des projections de films en format DVD, des projections en partenariat avec d'autres associations de Sciences Po et avec des maisons de production extérieures qui proposent éventuellement des projets. Chaque mercredi, le Ciné-Club dispose d'une tranche horaire de deux heures dans l'amphi Boutmy à partir de 19h15. Il acquiert les DVD qu'il projette auprès d'un organisme spécialisé dans la vente de DVD destinés aux médiathèques et centres culturels dans le respect des droits de diffusion. Par ailleurs, le Ciné-Club offre des services comme une *newsletter* hebdomadaire, des places pour des avant-premières, ainsi que des tarifs préférentiels pour certains événements organisés en collaboration avec d'autres organismes. En outre, le Ciné-Club soutient les projets collectifs dont le sujet serait lié à l'audiovisuel. Par exemple, un projet collectif consistant à faire un documentaire pourrait bénéficier du créneau horaire du Ciné-Club pour une projection, ainsi que de conseils sur le type de matériel nécessaire et sur l'organisation d'une séance.

Emmanuelle RAVAT indique que le Ciné-Club a des projets pour les années à venir, notamment le développement d'un fonds DVD qui permettrait de mettre en place un système de prêt pour les adhérents. Il est également prévu de continuer à développer la *newsletter*.

Patrick HENEGHAN ajoute que le Ciné-Club aimerait pouvoir disposer d'un local. C'est la seule association permanente de Sciences Po qui n'en a pas. Il est vrai que dans le passé, ce n'était pas vraiment nécessaire. Le Ciné-Club dispose d'un panneau dans la Péniche, mais c'est probablement le panneau le plus mal situé, puisqu'il est généralement obstrué par des panneaux déplaçables portant des affiches. L'association a donc un problème de visibilité qu'un local permanent pourrait résoudre. Ce local serait un parfait tremplin pour améliorer l'activité du Ciné-Club, par exemple lorsqu'il y a des places à distribuer pour des avant-premières. Pour le moment, les étudiants intéressés par des places doivent envoyer un e-mail à un membre du Ciné-Club et convenir d'un rendez-vous devant le panneau de l'association. Un local permettrait de mieux centraliser tous les services que le Ciné-Club peut apporter et donnerait à l'association une visibilité qui attirerait sans doute plus d'étudiants aux projections du mercredi soir. Certains étudiants ne savent même pas qu'il y a une séance chaque semaine.

b) Questions et observations

Une élue étudiante demande si le projet de fonds de DVD consisterait à acquérir des DVD libres de droits.

Patrick HENEGHAN répond que ces DVD devraient servir pour les projections du Ciné-Club et pour des prêts aux adhérents. Cela permettrait par exemple aux étudiants ayant raté une séance d'emprunter le DVD. Le Ciné-Club passerait par le même organisme et il s'agirait uniquement de DVD libres de droits, le Ciné-Club étant une association à but non lucratif. Ce serait donc un prêt gratuit de DVD pour lesquels les droits seraient déjà réglés.

c) Vote

Le quitus du Ciné-Club est voté avec 13 voix pour et 1 abstention.

Laurent BIGORGNE indique à l'équipe du Ciné-Club que la direction est prête à discuter de la question du local pour trouver une solution.

Une élue étudiante demande si le Ciné-Club pourrait développer des liens avec la mention « management de la culture et des médias », notamment au travers du système de prêt.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faudra en discuter avec le chargé de mission responsable de cette mention.

III. INFORMATION SUR LE PROJET DE PREPARATION EN LIGNE AUX EPREUVES D'ENTREE EN 1^{ERE} ANNEE AVEC LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que Michel GARDETTE et lui-même reviennent après de premières discussions devant la Commission paritaire . Au cours d'un débat préliminaire, les membres du Conseil de direction et de la Commission paritaire ont soulevé deux points qui leur paraissaient problématiques. Il rappelle que cette préparation en ligne est un projet commun de Sciences Po et de la Documentation française, qui est rattachée aux services du Premier ministre. Ce projet commun consiste à préparer des élèves aux épreuves d'entrée en 1^{ère} année à partir de la fin du printemps. A la dernière séance de la Commission, lors de l'exposé des motifs, Laurent BIGORGNE a rappelé que les épreuves d'entrée à Sciences Po sont extrêmement sélectives, puisque seuls 10% des candidats réussissent, et qu'elles sont aussi « codées », malgré les efforts que Sciences Po a fait les années précédentes pour aider les candidats à les « décoder ». Ces épreuves font aussi l'objet d'un marché de préparations publiques ou privées qui sont onéreuses et ne sont pas ouvertes à tous. Sciences Po souhaite mettre à la disposition du plus grand nombre une masse d'informations conséquente sur les épreuves, une gamme d'exercices méthodologiques et de conseils et un soutien individualisé. Sciences Po et la Documentation française ont travaillé sur une première mouture dont les Conseils de Sciences Po ont estimé qu'elle était trop onéreuse, de l'ordre de 600 euros, et qu'elle risquait d'être limitée, puisqu'elle fonctionnait très bien pour 300 élèves, mais que son modèle pédagogique connaîtrait des problèmes s'il y avait plus de 350 élèves.

Sciences Po et la Documentation française ont retravaillé sur ce projet en fonction des réflexions du Conseil de direction et de la Commission paritaire. La direction a présenté ses propositions d'amendement au groupe de travail formé pour ce projet. Si la préparation n'incluait plus de corrections de copies, mais seulement un tutorat individuel de 10 heures pour chaque élève dans le cadre d'exercices globalisés, le projet intellectuel restant le même, le prix pourrait tomber de 600 à 380 euros par candidat. En ce qui concerne la communication sur ce projet, elle sera réduite par rapport au projet initial, mais les publications que la Documentation française adresse à tous les enseignants du secondaire comprendront une lettre présentant ce projet de préparation. En outre, après le débat en Conseil de direction le 2 mai prochain, on pourrait mettre l'information sur le site web de Sciences Po, sur celui de la Documentation française, ainsi que dans les dossiers d'inscription à l'examen d'entrée qui seront distribués à partir du 10 mai. Puisque la correction de copies sera supprimée, il ne sera plus nécessaire d'assurer la présence d'équipes de correction durant les vacances d'été, mais les candidats continueront à bénéficier d'une excellente préparation méthodologique. Laurent BIGORGNE ajoute qu'il souhaite travailler avec les Conseils de Sciences Po sur un troisième objectif : étendre la durée de préparation dès l'année prochaine, sur la base du bilan qui sera effectué après la première année de fonctionnement de cette préparation. Il serait possible de mettre cette préparation à disposition des candidats de janvier à septembre. La dernière question importante posée par les Conseils concernait la situation des boursiers. L'effort conséquent fait par la Documentation française sur le prix, qui serait nettement en dessous des prix du marché, s'accompagnerait dès cette année d'un effort pour les boursiers sur la base d'un double dispositif, le premier ayant été proposé par la direction et le second par les élus étudiants. Le premier dispositif consisterait à systématiquement exonérer de droits au titre d'un financement assuré par la FNSP tous les boursiers ayant eu la mention très bien au baccalauréat. Le critère d'exonération serait donc à la fois social et académique. De la même manière, le second dispositif consisterait à exonérer les élèves qui se présenteraient devant une commission d'exonération, qui auraient eu de très bons résultats de la seconde à la terminale sans avoir obtenu la mention très bien, et qui seraient boursiers de l'enseignement secondaire. Ces dispositifs devront être en partie modifiés si la préparation commence dès janvier en vitesse de croisière, la mention très bien ne pouvant plus être un critère dans ce cas. La question des boursiers sera donc posée à nouveau, mais elle a été intégrée à la réflexion sur ce projet et Sciences Po est prêt à faire un effort financier significatif sur ce point. Il rappelle que Sciences Po ne participerait ni aux bénéfices ni aux pertes de cette préparation, le montage financier étant assuré par la Documentation française. L'aide aux boursiers serait donc un investissement que Sciences Po

ferait sur la base de son budget d'aide sociale. Laurent BIGORGNE et Michel GARDETTE ont fait un premier chiffrage. En considérant uniquement les boursiers du secondaire ayant eu la mention très bien au bac, ils étaient près d'une centaine cette année, dont 70 n'ont pas été dispensés d'examen au titre de leur mention. Si 70 boursiers étaient exonérés l'année prochaine, cela coûterait près de 28000 euros à Sciences Po. S'il fallait ajouter l'effort consenti par la commission d'exonération pour un nombre égal d'étudiants, Sciences Po dépenserait plus de 50 000 euros pour exonérer ces étudiants. A titre de comparaison, une conférence de méthode revient à 2000 euros.

Les équipes continuent de travailler sur ce projet, sur lequel les enseignants concernés se sont fortement investis. Laurent BIGORGNE et Michel GARDETTE ont le sentiment d'avoir essayé de répondre aux objections et aux interrogations des Conseils. Ils restent ouverts à toute nouvelle proposition qui permettrait d'améliorer encore ce projet.

b) Questions et observations

Etienne MANGEOT salue au nom de l'UNI les efforts qui ont été faits par la direction, qui a su entendre les propositions des élus étudiants, notamment en ce qui concerne le prix. La somme de 380 euros est plus abordable pour des étudiants. Il a maintenant l'impression que cette préparation en ligne présente une vraie différence par rapport aux préparations existantes. Il est vrai que ce prix réduit se traduit par la renonciation à certains éléments du projet initial. La communication sera encore là, notamment à travers l'information dans les dossiers d'inscription au concours. Mais il pense que le principal déficit en communication se situait beaucoup plus en amont, puisque le retrait d'un dossier d'admission suppose déjà une démarche d'élèves qui ont entendu parler de Sciences Po. Il serait important d'informer les élèves de terminale qui se posent la question de savoir quoi faire après le bac. Mais l'effort de la direction est important. L'UNI apporte donc son soutien à une première année de mise en place de cette préparation, qui sera une année d'expérimentation. L'UNI pense notamment que l'extension de cette préparation, qui pourrait commencer beaucoup plus tôt les années suivantes, est une bonne idée. Cela permettra d'aller vers une démocratisation accrue du recrutement et démarquera encore plus cette préparation des traditionnelles préparations d'été.

James Mc CEARNEY constate que l'effort financier que va consentir Sciences Po sera important. Il pense qu'il faut considérer cela comme un investissement dans la démocratisation du recrutement. S'il s'avérait au bout de quelques années que malgré cette préparation, le profil sociologique de Sciences Po restait exactement le même, il faudrait revenir sur la décision d'investir autant. Il faut que l'investissement dans la démocratisation soit rentable. Il souhaite donc que ce projet prévoie une date pour une revue détaillée des conséquences sociologiques de cette initiative.

Natacha FILIPPI estime que la baisse du prix de cette préparation est une bonne chose, mais qu'en raison de la suppression de certains éléments, notamment la correction des copies, elle présente un intérêt moindre pour les étudiants. Lors du groupe de travail, Laurent BIGORGNE a parlé du prix de la diffusion de savoir au sein de la Documentation française. Elle demande des informations supplémentaires sur ce point.

Michel GARDETTE répond que le passage de 600 € (projet initial) à 380 € correspond à la suppression de toute dépense de publicité (il était prévu des dépenses correspondant à 60 € par inscrit, sur la base de 300 inscrits comme dans tous les calculs qui suivent), à la suppression des devoirs corrigés par des enseignants expérimentés (110 €), le solde relevant de la baisse de la TVA. Le prix actuel de 380 € inclut la TVA, qui n'est pas versée par nombre d'organismes (CNED, GRETA pour Lakanal, etc.).

Il se décompose, hors TVA soit un peu plus de 300 €, de la façon suivante : 60 euros pour le travail des auteurs ; 120 euros pour le tutorat (9 heures prévues) et 120 € pour les travaux relevant strictement de la Documentation française, c'est-à-dire le travail éditorial sur les textes remis par les auteurs (relecture, préparation de copie, etc.), la « médiatisation » (transformation des contenus des auteurs en documents et exercices en ligne, ce qui représente un travail important pour les exercices), la gestion commerciale des inscriptions, la gestion technique, le pilotage de la préparation (auteurs, tuteurs, équipes internes de la Documentation française) avant et pendant l'été, le suivi quotidien de la préparation durant l'été. Ces coûts - à l'exception du tutorat et des frais variables de la Documentation

française - sont estimés après amortissement sur trois ans des dépenses fixes (auteurs, médiatisation). Si un plus grand nombre de personnes s'inscrivent, ils diminueront.

Philippe BRAUD souhaite avoir des précisions sur le contenu des 10 heures de tutorat. Il demande comment elles seront calculées et ce qui s'y fera puisqu'il n'y a plus de correction de copies.

Michel GARDETTE répond qu'il y aura toujours des exercices corrigés, mais qu'il n'y aura pas la correction individualisée prévue au départ. Les exercices en ligne seront des exercices d'apprentissage des contenus nécessaires pour l'épreuve ainsi que des travaux pratiques portant sur la méthode. Certains seront corrigés automatiquement (réponses directement en ligne avec leur correction). D'autres seront accompagnés de leur correction afin que chacun puisse comparer le travail effectué avec les réponses fournies. Les exercices proposés par les enseignants d'histoire sont déjà en place. Chaque semaine sera consacrée à un grand thème du programme. Des indications de lecture dans l'un des ouvrages de base choisis (dont la liste sera précisée début juin) seront données en début de semaine et seront accompagnés par la fourniture de fiches complémentaires (fiches méthodologiques, chronologies, fiches thématiques, biographies, etc.) Le rythme des travaux personnels sera de deux à trois exercices pratiques chaque jour de travail auxquels s'ajouteront deux exercices encadrés hebdomadaires. Le tutorat accompagnant la préparation de cette épreuve sera de deux heures. Deux sujets seront proposés durant la préparation, le corrigé-type et les commentaires étant fournis plus tard afin de permettre à chacun de réaliser la dissertation. Il répond à Natacha FILIPPI que l'une des difficultés de la correction de copie individualisée, en dehors du coût, est qu'elle limite l'accroissement du nombre de candidats inscrits. Il est possible de développer sans trop de difficulté les tutorats en fonction du nombre d'étudiants, mais pour une correction de copies sérieuse et argumentée, il serait difficile de mobiliser le grand nombre de correcteurs nécessaires, particulièrement en été. Une des difficultés du projet initial, qui avait été soulevée par les Conseils, était qu'il y aurait forcément un plafond dans le nombre de correcteurs disponibles.

Philippe BRAUD demande si le tutorat sera individualisé.

Michel GARDETTE répond par l'affirmative. Le tutorat est assuré par des enseignants ainsi que par des doctorants de Sciences Po. Ils prendront en charge la correction des travaux réguliers et répondront aux questions, notamment à travers un forum qui permettra de faire profiter des réponses l'ensemble des inscrits. Les tuteurs s'engagent bien entendu à réaliser des corrections détaillées des exercices envoyés.

Philippe BRAUD a cru comprendre qu'il était uniquement question de techniques d'acquisition de connaissances. Mais il suppose qu'il y aura également un apprentissage des techniques d'exposition. Il demande s'il y aura des corrigés de sujets en ligne.

Michel GARDETTE répond que ce sera bien le cas. Il rappelle que cinq devoirs seront proposés en travail personnel, deux en histoire, deux pour l'épreuve d'ordre général et un pour l'épreuve sur documents ; que ces devoirs ne feront pas l'objet d'une correction personnalisée, mais que - la semaine suivante - un corrigé-type des sujets sera proposé. Concrètement, la programmation du travail sera réalisée sur les cinq premiers jours de la semaine, ce qui permettra à l'étudiant d'organiser plus librement sa préparation sur la semaine entière (avec le week-end). Chaque lundi, le programme de la semaine sera mis en ligne et il comprendra notamment les travaux à réaliser (soit des exercices pratiques corrigés automatiquement, soit des exercices qui doivent être envoyés au tuteur). Pour une semaine-type, la quantité de travail proposée chaque jour sera de deux à trois heures pour l'épreuve d'histoire ainsi que pour l'épreuve d'ordre général et d'une heure pour l'épreuve de langue ainsi que pour l'épreuve sur documents (soit un programme moyen de six à huit heures par jour). La plus grande partie des exercices proposés, notamment pour les épreuves d'ordre général, de langues et sur documents, sera fondée sur les sujets posés les années précédentes.

L'idée est bien de mettre l'accent sur les apprentissages méthodologiques, sachant que nombre d'élèves de terminale ont encore un certain manque de savoir faire dans ce domaine, que ce soit pour la dissertation ou, plus simplement, dans tous les exercices écrits qui nécessitent d'exposer clairement un point de vue structuré et argumenté.

Les équipes pédagogiques qui préparent les cours et les exercices sont fort bien informées de la nature des épreuves et des exigences de l'examen d'entrée puisque la plupart d'entre eux ont été naguère des

correcteurs de ces mêmes épreuves. En outre, ce sont tous des enseignants qui ont une connaissance précise et éprouvée de l'enseignement secondaire ; la plupart d'entre eux y enseignant toujours. Il ajoute que tous les lycées et collèges reçoivent les publications de la Documentation française et qu'il y aura donc une information en amont sur l'existence de cette préparation.

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF a toujours un certain nombre de regrets sur cette préparation. En ce qui concerne le projet pédagogique, il pense que cette préparation ne présente un réel intérêt que si elle se passe sur une année. Ce n'est pas en huit semaines que l'on peut acquérir des méthodes de dissertation, d'autant plus qu'il n'y aura pas de correction individuelle des copies écrites par les candidats. Le même problème se pose pour les langues. En huit semaines, on peut, à partir de choses que l'on maîtrise déjà, apprendre comment passer un examen en septembre. Mais cela suppose une certaine maîtrise de la langue. Par ailleurs, si la préparation est maintenue sur huit semaines, le principe des exercices corrigés en ligne a moins d'intérêt que la correction individuelle de copies.

Michel GARDETTE rappelle qu'il est prévu d'étendre la durée de cette préparation dès sa deuxième année de fonctionnement. Mais il est impossible de le faire pour les épreuves de septembre 2005, puisque l'on est déjà en avril.

Gwenolé BUCK indique quel est le deuxième regret de l'UNEF. Laurent BIGORGNE a parlé du contrat passé avec les étudiants en matière de répartition de l'aide sociale. L'UNEF pense qu'il serait tout à fait dans le cadre de ce contrat de soutenir encore plus fortement les élèves de cette préparation, dans la mesure où la contrepartie de l'augmentation des droits de scolarité devait être la démocratisation active de Sciences Po. Le soutien financier des candidats en ayant besoin entrerait dans le cadre d'une politique de démocratisation active. Mais il regrette le manque de portage politique de cette opération. Sciences Po a le devoir de mener une telle démocratisation, mais ce n'est pas réellement le cas dans ce projet. Par exemple, les critères retenus pour l'exonération ne sont pas vraiment pertinents. Il faut vraiment être démuné pour être boursier de l'enseignement secondaire et ces bourses sont difficilement attribuées. Gwenolé BUCK indique qu'il connaît des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur à l'échelon 4 et dont les petits frères ou sœurs n'ont pas de bourse du secondaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur n'appliquant pas les mêmes critères. En outre, la limitation des exonérations aux candidats ayant une mention très bien ou l'ayant ratée de peu manque cruellement d'ambition, puisque cela revient à préparer les meilleurs candidats, qui sont ceux qui ont le moins besoin d'une préparation. Or ces candidats sont probablement les meilleurs parce qu'ils ont bénéficié d'un environnement plus favorable dans leurs études. On peut très bien être boursier dans un lycée prestigieux. Si cette préparation veut être un réel vecteur de démocratisation, elle doit s'adresser à tous ceux qui n'ont pas les moyens de la payer. Par ailleurs, il demande si ces exonérations doivent seulement être prises sur le budget de l'aide sociale ou si on ne pourrait pas solliciter le budget global de Sciences Po. Lors du groupe de travail, on avait indiqué que le coût de conception de cette préparation en ligne s'élèverait à 120 000 euros.

Michel GARDETTE indique qu'à sa connaissance le découpage des 380 euros est bien structuré de la façon suivante : 60 euros pour le travail des auteurs ; 120 pour le tutorat et 120 pour ce qui relève strictement des travaux de la Documentation française.

Gwenolé BUCK souligne que ce chiffre a été fixé avec un amortissement sur trois ans. Avec plus de 300 étudiants par an, soit environ 1000 étudiants sur trois ans, les 120 euros de coût de médiatisation par étudiant donnent 120 000 euros pour 1000 étudiants. Il pense que ces 120 000 euros peuvent être pris en charge par Sciences Po. On ne peut pas affirmer que le budget de Sciences Po ne le peut pas alors que l'on va dépenser 3 millions d'euros pour construire une Maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale. Si on peut le faire, on peut en dépenser 120 000.

Laurent BIGORGNE répond que ces 3 millions d'euros vont être amortis sur 40 ans. En revanche, le financement des bourses sera un coût récurrent.

Gwenolé BUCK indique qu'il ne parlait pas du financement des bourses, mais de la médiatisation, qui est un coût initial.

Laurent BIGORGNE répond que quoi qu'il en soit, Sciences Po devra déjà dépenser 50 000 euros par an pour les boursiers, voire plus s'il faut gérer un afflux de candidatures. Il ne faut pas mélanger un investissement de 3 millions d'euros qui sera amorti sur 40 ans et des coûts annuels que l'on ne maîtrise pas forcément.

Gwenolé BUCK répète qu'il ne parlait pas du financement des bourses, mais des coûts initiaux de médiatisation, que la Documentation française prévoit d'amortir sur trois ans et qui représentent 120 euros par étudiant, soit 120 000 euros sur trois ans. Ces coûts peuvent être pris en charge par Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond qu'il ne sait pas où trouver cette somme dans le budget de Sciences Po. En outre, il a signifié d'emblée que Sciences Po ne serait associé ni aux coûts, ni à une éventuelle marge sur cette préparation. C'est une position de principe qui a été retenue par le Conseil de direction et c'est une position saine. Il n'est pas souhaitable que Sciences Po gagne de l'argent en étant associé aux bénéficiaires sur un projet consistant à préparer à ses propres épreuves d'admission. Il n'est pas davantage souhaitable que Sciences Po perde de l'argent sur un métier qui n'est pas le sien. L'IEP a souhaité offrir un service supplémentaire à ses élèves dans un cadre raisonnable et de qualité, mais n'a jamais souhaité changer ses missions. C'est pour cette raison que Sciences Po s'est associé à la Documentation française, qui apporte son savoir-faire en matière d'enseignement en ligne et qui prend en charge la partie financière. Après avoir entendu les préoccupations des membres des Conseils, Sciences Po a décidé d'aider les candidats boursiers les plus méritants. On ne peut pas dire que ces 50 000 euros d'exonération ne pèsent rien. C'est un effort important de la part de Sciences Po. Cette année, il n'imagine pas être en mesure d'aller au-delà, ni même avoir mandat pour le faire sans que les étudiants soient avertis et sur des bases qui se seraient pas celles du contrat initial. Il aimerait que l'on laisse la question de la Maison des Etudiants en dehors du débat sur cette préparation.

Gwenolé BUCK estime que la démocratisation de Sciences Po ne peut être prise en charge que par Sciences Po et pas par la Documentation française. Or elle n'est pas suffisamment réalisée dans ce dispositif qui s'adresse uniquement aux boursiers du secondaire, alors que l'on sait que les critères d'attribution de ces bourses sont très restrictifs. En outre, le fait de limiter les exonérations aux meilleurs étudiants est un manque d'ambition. Il regrette également que la direction considère que la démocratisation n'est pas son métier.

Laurent BIGORGNE répond qu'il n'a jamais dit cela. Il a dit que l'édition de contenus en ligne n'est pas le métier de Sciences Po et de la FNSP. Il ne serait pas raisonnable pour Sciences Po de partager des coûts sur un champ d'activité qui n'est pas le sien et sur lequel il n'a pas d'expertise. Quant à la démocratisation, il ne s'agit pas d'un métier, mais d'une mission de Sciences Po.

Gwenolé BUCK indique que si ce projet ne sert pas à la démocratisation et relève d'un métier qui n'est pas celui de Sciences Po, il regrette le caractère marchand de cette opération, qui consiste à mettre en place une préparation payante à laquelle Sciences Po apporterait gratuitement son savoir sans exiger des contreparties en termes de démocratisation. Sciences Po apposerait son label sur une opération marchande qui profiterait à la Documentation française et non à la démocratisation à l'intérieur de Sciences Po. L'UNEF regrette que cette préparation soit une occasion gâchée.

Michel GARDETTE rappelle qu'il est prévu, au-delà du cas des boursiers ayant eu la mention très bien, de mettre en place une commission qui permettrait d'examiner le cas des étudiants non boursiers et/ou n'ayant pas eu la mention très bien. C'est d'autant plus important que si la préparation commence en janvier, la mention très bien ne sera plus un critère. Mais cela devra se faire dans un cadre budgétaire qui sera de toute façon contraint.

James Mc CEARNEY souhaite revenir sur les regrets exprimés par Gwenolé BUCK. En ce qui concerne la durée de huit semaines, il est vrai que l'on n'apprend pas une langue ou l'histoire en si peu de temps. Mais il faut aussi réaliser que Sciences Po ne peut pas proposer un enseignement secondaire de substitution. Par ailleurs, le financement d'exonérations est un investissement dans la démocratisation. C'est un investissement à risque puisqu'il faudra quelques années pour savoir s'il donnera des résultats. La règle financière prudente d'un investissement à risque est de ne pas miser sa chemise là-dessus. Il serait imprudent pour Sciences Po d'engager des sommes très importantes avant

de savoir si les résultats en termes de démocratisation sont probants ou pas. Si cette expérience réussit, on pourra alors envisager d'augmenter l'investissement.

Gwenolé BUCK estime que si on n'investit pas massivement dès le départ, il n'y aura pas de résultat satisfaisant. Les élèves que l'on aimerait attirer à Sciences Po dans le cadre de la démocratisation n'auront pas accès à cette préparation en ligne.

Natacha FILIPPI revient sur la contrainte budgétaire pour l'attribution des exonérations. Elle demande pourquoi on ne supprime pas le critère de la mention très bien et du mérite académique en général, en ne conservant que le critère social. L'aide serait proposée à tous les candidats boursiers – ou ayant besoin d'un soutien financier – qui seraient réellement motivés. Un entretien devant la commission d'exonération permettrait d'évaluer cette motivation. Le seul critère social permettrait d'aider les étudiants en ayant le plus besoin en tenant compte de la contrainte budgétaire. Les étudiants ayant la mention très bien ou un niveau approchant sont ceux qui ont le moins besoin d'une préparation. SUD rejette ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, qui est éloigné de son objectif initial de démocratisation.

Patrick GENEVAUX souligne que la démocratisation est au cœur des préoccupations du syndicat IDEE et de la direction. Il rappelle les promesses d'utilisation des ressources supplémentaires dégagées par l'augmentation des droits de scolarité, notamment en direction d'une démocratisation active. Il regrette que cet objectif n'ait pas été poursuivi de façon plus marquée dans ce projet, puisqu'en dehors de la question des boursiers, il n'y a pas de réelle intervention de Sciences Po en faveur de la démocratisation. Une aide généralisée permettant de faire baisser encore le prix aurait été une bonne chose. IDEE estime que les priorités de ce projet devraient être en premier lieu l'information. IDEE demande que, parallèlement à cette préparation en ligne, se développe une information sur le concours beaucoup plus importante que ce qui a été fait jusqu'à présent. Par exemple, les comptes-rendus de correction de copies devraient être massivement distribués et l'information sur la méthodologie demandée devrait être accessible sur le site de Sciences Po. Il regrette également que le contenu fixe de cette préparation en ligne ne soit pas accessible dès le départ et gratuitement. L'autre priorité du syndicat IDEE est de régler la question de la discrimination géographique. C'est dans cette optique que le projet de préparation en ligne devient intéressant, puisque les meilleures préparations à Sciences Po sont en région parisienne, ce qui pose des difficultés aux candidats venant de province. Une autre priorité est la question sociale. On a baissé le prix de cette préparation au détriment de sa qualité en supprimant la correction de copies. Régler la question sociale implique d'aller beaucoup plus loin que les bourses obtenues dans l'enseignement secondaire, qui sont attribuées de façon limitée. C'est aussi réfléchir sur le concours même, notamment la mise en place d'un oral d'admission en 1^{ère} année. IDEE estime que l'information sur Sciences Po dans les lycées n'est pas assez développée, que le prix n'est toujours pas satisfaisant, mais que le concept retenu est plus intéressant. A partir du moment où ce projet sera engagé, il faudra réfléchir à la suite qu'il va prendre. Une fois que les trois premières années seront passées et que les coûts fixes seront amortis, il serait intéressant de mettre le contenu de cette préparation à la disposition de tous. Par ailleurs, l'idée de l'étendre sur six mois est plus pertinente.

Philippe BRAUD est un peu réticent à l'idée de trop allonger cette durée de préparation. Cela contribuerait encore à renforcer le formatage des bons étudiants qui réussissent. Plus la préparation au concours d'entrée à Sciences Po est longue, plus on formate les étudiants. L'intérêt de ce projet est qu'il brise les barrières géographiques. Dans une perspective de démocratisation, les bons élèves qui se seront déjà révélés dans l'enseignement secondaire, vont, grâce à cette préparation en ligne, savoir que le concours existe et connaître les règles du jeu. Mais il est important de comprendre que cette préparation ne vise pas à former des étudiants qui auraient de grosses lacunes en langue ou en histoire. Ce projet donnera des chances supplémentaires aux bons élèves de milieu modeste. Si on le juge par rapport à l'idéal, c'est-à-dire plus de prestations pour moins de coûts, on peut toujours dire qu'il n'est pas satisfaisant. Mais tout a un coût. Si on demande à Sciences Po de faire un effort supplémentaire, cela signifie soit que l'on demandera aux étudiants des droits de scolarité plus élevés, soit que l'on demandera une subvention plus importante à l'Etat, alors que des universités beaucoup plus pauvres que Sciences Po en auraient besoin.

Un élu étudiant admet que cette préparation en ligne sera bénéficiaire aux bons élèves de province qui n'auraient pas accès à une préparation parisienne. Mais les inégalités géographiques ne se limitent pas à cela. Elles concernent également les inégalités entre lycées. Tout le monde n'a pas la possibilité d'étudier dans un bon lycée. Tout le monde sait qu'il y a de bons lycées, des lycées moyens et de mauvais lycées. Cette préparation devrait aussi avoir pour objectif de donner des chances à des élèves qui n'auraient pas bénéficié de la formation dispensée dans un bon lycée. Il ne s'agit pas de refaire l'enseignement secondaire français, mais de corriger certaines inégalités. Cela doit être pris en compte dans la lutte contre les discriminations géographiques.

Philippe BRAUD estime qu'il s'agit d'un problème très important, mais qui n'a pas à être géré par la préparation de Sciences Po. Il doit être géré dans d'autres instances.

Jean-Claude LESCURE s'inquiète de ce que cette préparation apparaisse comme la préparation officielle de Sciences Po et de ce que les candidats issus des classes moyennes la considèrent comme une étape obligatoire, un coût supplémentaire pour un examen très difficile. Il faudra faire attention à cela dans les prochaines années.

Philippe BRAUD pense que dans ce cas, il faudrait que Sciences Po investisse très peu, voire pas du tout dans ce projet. Sinon, c'est inévitablement ce qui va arriver.

Un élu étudiant est d'accord sur le fait que si cette préparation doit rester peu accessible tout en ayant le label Sciences Po, il est peut-être préférable de ne pas investir là-dedans, plutôt que de faire croire que c'est un passage obligatoire pour arriver à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond que ce débat mérite un minimum d'honnêteté intellectuelle et d'objectivité. Il est heureux que cette discussion soit passionnée, mais il faut garder raison. Cette préparation n'est ni un passage obligatoire, ni une estampille pour les candidats voulant à tout prix entrer à Sciences Po. Il rappelle que pour l'instant, il n'existe rien en dehors des officines privées, dont le coût est double, puisqu'il inclut le coût d'inscription, plus les coûts d'accès liés à leur concentration en région parisienne. Cela rend les choses difficiles pour les étudiants venant de province. Même les préparations publiques restent onéreuses. A partir de cette constatation, soit on ne fait rien et on reste hypocritement content de la situation actuelle, où le marché organise la sélection, soit on décide d'agir. Mais préparer des examens n'est pas le métier de Sciences Po, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une préparation en ligne. Sciences Po s'est donc associé à un opérateur qui présente des signes de respectabilité évidents. La Documentation française est un opérateur public dont c'est le métier et qui est reconnu pour la qualité de son travail dans tout l'enseignement secondaire et sans doute au-delà. Par ailleurs, il n'a pas d'argument à opposer à ceux qui souhaitent la gratuité de certaines prestations. Dans un monde idéal, tout devrait être gratuit. Mais cela existe très rarement. Et quand cela existe, cela ne va pas forcément dans le sens de la démocratisation. La gratuité de l'université française permet la massification, mais pas la démocratisation de l'enseignement supérieur. L'objectif de Sciences Po n'est pas la massification de l'accès, mais la démocratisation de la réussite. Il ne faut pas favoriser un système hypocrite où les candidats à l'entrée de Sciences Po seraient de plus en plus nombreux et où la sélection serait de plus en plus forte. La somme de 380 euros n'est certes pas négligeable, mais par rapport à certaines autres dépenses que font les jeunes de cet âge, par exemple pour un téléphone portable, il s'agit d'un investissement minimum, d'autant plus que des étudiants pourront être exonérés. Le prix de cette préparation a été baissé au maximum de ce qu'il est possible de faire tout en maintenant la qualité de ce projet. Il est impossible qu'un tel projet soit gratuit.

Gwenlé BUCK indique qu'il ne partage pas son opinion sur l'université française. Il estime que la massification est un préalable à la démocratisation, mais non pas le seul moyen de cette démocratisation. Il précise qu'il ne préconisait pas la gratuité de l'ensemble de cette préparation, mais celle des cours et surtout des éléments de méthodologie, qui sont une des variables essentielles de la démocratisation de l'accès à Sciences Po. Par ailleurs, Laurent BIGORGNE a affirmé qu'il n'existait aucune préparation pour les étudiants ne pouvant pas se rendre à Paris. Mais le CNED propose une préparation par courrier, qui coûte 275 euros, et qui inclut des corrections de copies.

Laurent BIGORGNE rappelle que les corrections de copies ont été supprimées pour satisfaire les demandes des organisations syndicales sur le prix de la préparation.

Michel GARDETTE souhaiterait qu'on en perde pas de vue le caractère profondément innovant et tout à fait inédit de cette opération. Une préparation entièrement en ligne accessible à tous où que l'on soit pour peu qu'on possède une connexion Internet, c'est pour le moins une nouveauté, voire un progrès non négligeable dans les modes de diffusion des connaissances. Sciences Po a choisi de s'associer à la Documentation française parce que c'est une institution qui est dotée de compétences, d'outils et d'une expertise dans le développement des services Internet (portails service-public, vie-publique et la documentation française) qu'elle ne possède pas et qu'elle n'a pas vocation à acquérir. Il y a pour l'heure peu d'expérience de ce qu'il est convenu d'appeler le « e-learning » qui soit réellement probante en France. Cette préparation en ligne, portée par Science Po et la Documentation française, est aussi un projet pédagogique et technologique ambitieux qui mérite aussi d'être évaluée à cette aune là. Michel GARDETTE est d'accord avec James Mc CEARNEY sur le fait que ce genre d'initiative mérite d'être suivi et évalué régulièrement. Par ailleurs, il devrait être possible de mettre en accès libre un certain nombre d'éléments à partir du moment où ils auraient été amortis et n'auraient pas été trop coûteux à mettre en place. Ce système peut évoluer, mais il faudrait lui laisser une chance pour voir si une préparation en ligne peut fonctionner efficacement et si on peut dégager un espace de préparation en dehors des préparations privées qui dominent le marché.

Laurent BIGORGNE ajoute que ce projet est un partenariat et qu'on ne peut pas imposer au partenaire qui prend les risques économiques qu'une partie des contenus soit mis en ligne gratuitement, au risque de dévaloriser le produit. La Documentation française investit beaucoup d'argent, de crédibilité et de temps dans cette affaire. Les contenus sont élaborés par des auteurs rémunérés par la Documentation française et on ne peut pas demander à celle-ci de les mettre en ligne gratuitement. Cela pourrait être envisagé d'ici quelques années, quand ces contenus auront été amortis et qu'on en élaborera d'autres, mais ce n'est pas possible maintenant. Il faut voir si on veut ou pas se donner les moyens de mettre en place ce projet cette année, d'en tirer un certain nombre d'enseignements sur la sociologie des candidats admis, et de voir quelles seraient les améliorations éventuelles à apporter.

Un enseignant demande quelle est la fourchette du nombre d'admis en 1^{ère} année.

Laurent BIGORGNE répond qu'ils sont entre 150 et 180. L'année dernière, il y a eu 1800 candidats.

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF est consciente du fait que la Documentation française ne peut pas avoir pour objectif de démocratiser Sciences Po et met à la disposition de l'Institut un service marchand dont l'UNEF est convaincue qu'il sera de qualité. Mais l'UNEF met en cause le manque de portage politique du projet par Sciences Po.

IV. INFORMATION SUR LE PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ELEVES DE SCIENCES PO

a) Exposé

Aurélien KREJBICH indique que des négociations étaient en cours depuis plusieurs mois entre Sciences Po et la Cité internationale. Ces négociations ont connu une accélération ces dernières semaines pour parvenir à un projet d'accord pour construire un bâtiment au sein de la Cité internationale, afin d'offrir un début de réponse au problème du logement étudiant. Ce bâtiment abriterait 200 logements à destination des étudiants de Sciences Po. Ce projet serait conduit de manière conjointe par la Cité internationale et Sciences Po. Cette Maison des étudiants de Sciences Po serait construite à l'horizon 2007, ce qui implique un calendrier assez tendu. Ce projet est extrêmement intéressant et motivant, d'autant plus que si le coût total du bâtiment doit atteindre 20 millions d'euro, l'apport que Sciences Po prévoit de fournir sera de l'ordre de 3 millions d'euros. Ces 3 millions seraient débloqués sur une durée de 3 ans et seraient amortis sur 40 ans. Sciences Po a travaillé dans un très bon climat avec les équipes de la Cité internationale, qui ont une expérience très forte en matière d'édification et de construction. Il précise que ce projet créerait 200 places supplémentaires pour les étudiants de Sciences Po et ne viendrait pas en substitution des places qui

sont actuellement occupées à la Cité internationale par des étudiants de l'Institut. Ce nombre de places ne constitue pas pour autant une limite et les étudiants de Sciences Po pourront continuer à postuler auprès de l'administration de la Cité internationale pour se voir attribuer des places supplémentaires.

Sciences Po n'est pas le maître d'ouvrage pour ce projet, mais a négocié une convention qui lui donne une place à toutes les étapes de ce projet, de la maîtrise d'œuvre à la construction, ce qui reflète le rapport de confiance entre Sciences Po et la Cité internationale. Il reste une question ouverte, qui est celle de l'attribution des logements. Les termes de la convention sont extrêmement généreux et offrent une grande latitude pour fixer un dispositif qui soit conforme aux intérêts de chacun. Enfin, il y a une réflexion intéressante à mener sur la destination de ces locaux, étant donné que ce sont des immeubles à usage d'habitation, mais que la Cité internationale a une tradition d'activités culturelles au sein de ses bâtiments, avec des espaces d'accueil, d'exposition et de concert dans certaines maisons. Cette réflexion devrait permettre de définir un programme préalable sur la manière dont on imagine la Maison des Etudiants de Sciences Po. Les étudiants de l'Institut ont aujourd'hui l'opportunité d'exprimer leurs besoins et ce qu'ils imaginent pour cette maison. Une fois que ce programme sera gravé dans le marbre, l'édification du bâtiment matérialisera ce qui aura été décidé.

b) Questions et observations

Patrick GENEVAUX indique qu'IDEE se félicite que ce projet soit mis en œuvre. On constate au quotidien les difficultés des étudiants à se loger dans Paris, notamment lorsqu'ils viennent de province ou de l'étranger. IDEE tient particulièrement à ce que ce projet, lors de sa construction, soit à l'avant-garde du respect des normes environnementales. Par exemple, il existe aujourd'hui un protocole HQE (haute qualité environnementale), qui est soutenu par le projet Eco-campus. Ce protocole contient des normes de construction très exigeantes en ce qui concerne l'utilisation des matériaux, l'intégration dans le paysage et la gestion du bâtiment (économies d'énergie, tri des déchets et traitement des eaux). Il serait très intéressant de faire de cette maison une vitrine du développement durable. L'autre point important est l'attribution des chambres. Il suppose que l'on discutera en détail des conditions d'attribution et de la composition de la commission qui s'en chargera. Il souhaite que les étudiants soient associés à cette sélection et que les critères nationaux, géographiques et sociaux soient pris en compte.

Philippe BRAUD soutient vigoureusement cette intervention en ce qui concerne les normes de qualité environnementales.

Natacha FILIPPI demande si les trois types de logements proposés ont déjà été fixés. Il est indiqué que la redevance sera comprise entre 480 et 570 euros par mois selon la taille du logement, ce qui est cher pour beaucoup d'étudiants, même s'ils bénéficient d'exonérations. Ces prix sont proches de ceux du marché à Paris. Elle demande s'il ne serait pas possible de réduire la taille des studios, qui devrait être de 18 m². Un étudiant n'a pas forcément besoin d'une telle surface. Elle pense qu'il faudrait proposer un éventail plus grand de possibilités pour les étudiants préférant payer moins et habiter dans des logements plus petits.

Aurélien KREJBICH précise que ces prix correspondent à des logements meublés, avec tous les équipements, l'eau et l'électricité étant comprises dans le prix. Ils sont donc bien en dessous des prix du marché. Les surfaces des logements ont été proposées par les équipes de la Cité internationale, qui ont une vraie expertise dans ce domaine. Mais elles ne sont pas gravées dans le marbre et on peut en discuter.

Natacha FILIPPI admet que ces logements sont très compétitifs par rapport au marché, mais souligne qu'ils restent chers pour des étudiants.

Aurélien KREJBICH répond qu'à Sciences Po et à la Cité internationale, il existe des mécanismes d'aide au logement pour les étudiants qui ne pourraient payer qu'une partie de la redevance.

Laurent BIGORGNE ajoute que ce projet présente des avantages très concrets par rapport à la situation actuelle. Il lève la barrière du cautionnement, qui peut être un obstacle plus important que le loyer. Le cas échéant, Sciences Po pourra se porter caution pour un élève. Pour les étudiants

étrangers, même lorsqu'ils ont des moyens suffisants, le cautionnement à Paris reste un chemin de croix. En outre, cette maison offrira des logements de qualité dans un environnement de qualité. Il espère que ce bâtiment répondra aux normes HQE. Il est prévu d'assurer un brassage entre résidences étudiantes de la Cité internationale, la moitié des chambres étant réservées à d'autres étudiants que les élèves de Sciences Po, qui iraient dans d'autres maisons. Cet environnement étudiant international et cette qualité de vie au cœur de Paris sont des avantages considérables. Enfin, le prix des logements comprend toutes les charges et un certain nombre de services sont offerts, comme les connexions à haut débit. Cette maison serait un outil formidable pour l'accueil des étudiants étrangers, d'un certain nombre de doctorants et de chercheurs étrangers. Cela permettrait d'accroître la capacité de Sciences Po à les accueillir dans de très bonnes conditions, comme le sont les étudiants de Sciences Po quand ils vont dans une université étrangère. Les étudiants étrangers trouvent que Paris est cher, ils sont parfois esseulés face à toutes sortes de tracasseries administratives et ont parfois des rapports conflictuels avec les propriétaires. Cette maison apportera une solution à ces étudiants.

Gwenolé BUCK partage l'avis de Natacha FILIPPI sur le prix des logements. A titre de comparaison, la maison André HONNORAT, dans laquelle logent un certain nombre d'étudiants de Sciences Po, pratique des tarifs de 240 euros par chambre pour des prestations équivalentes.

Aurélien KREJBICH répond que les prix qu'il a indiqués sont ceux qui ont été proposés par la Cité internationale dans une première approche.

Gwenolé BUCK pense qu'il faudrait voir comment la maison André Honnorat arrive à proposer un tarif de 240 euros, qui est nettement plus à la portée des étudiants.

Aurélien KREJBICH répond qu'il étudiera la question, mais fait remarquer que ces nouveaux logements seraient d'une grande qualité architecturale.

Gwenolé BUCK estime que la priorité des étudiants est le prix des logements.

Philippe BRAUD pense qu'il faudrait se rendre sur place et s'interroger sur les conditions acoustiques. Il sait par ses enfants que certains logements sont des enfers pour les étudiants, parce qu'on entend tout ce qui se passe à côté. Il est peut-être préférable de payer un peu plus et d'avoir de meilleures conditions de vie.

Gwenolé BUCK souligne que nombre d'étudiants de Sciences Po risquent de toute façon de vivre dans cet enfer, puisque la moitié seront logés dans d'autres maisons.

Philippe BRAUD fait remarquer que plus on demande un logement de qualité qui soit peu cher, plus on creuse l'inégalité par rapport aux étudiants qui n'accéderont pas à ces prestations. C'est un peu le problème qui se pose à Sciences Po de façon générale. Par rapport aux étudiants des universités, ceux de Sciences Po ont des prestations de qualité. Plus ils demandent le meilleur rapport qualité-prix, plus ils creusent l'écart avec les autres étudiants.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faudra voir ce qui explique ce différentiel de prix. Sciences Po a insisté d'emblée pour être complètement associé à ce projet. Même amortie sur 40 ans, la somme de 3 millions d'euros est considérable. La direction de Sciences Po a particulièrement insisté sur l'acoustique du bâtiment parce qu'il est essentiel d'éviter les nuisances sonores pour les étudiants. Il est important de discuter avec les étudiants et avec les Conseils de tous les éléments de ce projet, par exemple la taille des chambres, le prix, ainsi que le projet que portera Sciences Po dans cette maison. Mais cela se fera dans le cadre d'un partenariat. Il faudra aussi tenir compte de ce que voudra la Cité internationale.

Pascal ACHARD s'interroge sur le financement de ce projet. Si, sur les 20 millions, 3 millions viennent de la FNSP, il demande d'où vient le reste. Si cela vient des collectivités territoriales, il se demande si elles peuvent déboursier 17 millions pour ce projet, alors que cet argent pourrait être utilisé autrement. Par ailleurs, bien que l'UNEF soutienne les initiatives qui permettent aux étudiants de Sciences Po de se loger, il estime que la question du logement étudiant ne peut pas être traitée par le seul IEP de Paris. C'est un problème qui doit être traité globalement.

Laurent BIGORGNE répond que la première question doit être posée au Conseil régional d'Ile-de-France et à la Mairie de Paris, et que la deuxième doit être posée au gouvernement. Il ne peut pas

répondre à leur place. Il peut simplement dire qu'une partie du financement est assurée par la Cité internationale elle-même, comme c'est le cas pour toute nouvelle maison d'étudiants. Une partie est assurée par les collectivités locales et une partie par l'utilisateur, comme c'est le cas pour toute nouvelle maison d'étudiants. On est dans un schéma très classique de financement d'un nouvel investissement à la Cité internationale.

Un élu étudiant demande si l'investissement de 3 millions réalisé par Sciences Po viendra compromettre les promesses d'investissements qui avaient été faites par Richard DESCOINGS lors de la réforme des droits de scolarité.

Laurent BIGORGNE rappelle que la Maison des étudiants de Sciences Po était une de ces promesses. Une autre promesse, le renforcement de l'aide sociale pour les étudiants français et étrangers, a été mise en œuvre. En outre, Sciences Po continue à œuvrer pour pouvoir acquérir des locaux supplémentaires dans le VII^{ème} arrondissement. Ces projets ne sont en rien remis en cause par la Maison des Etudiants. C'est au Conseil d'Administration de la FNSP d'en décider, puisque c'est lui qui a à connaître de ce type d'engagements. Il ne voit pas en quoi ce projet, qui est certes lourd financièrement mais qui sera amorti sur plusieurs décennies, viendrait empêcher l'acquisition de nouveaux locaux.

Gwenolé BUCK remercie la direction au nom de l'UNEF pour avoir accepté de faire mener une étude par l'observatoire de la vie étudiante sur les besoins en logement des étudiants de Sciences Po. Il espère que cette étude sera menée rapidement et qu'elle sera disponible.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a parlé avec Louis CHAUVEL de la possibilité d'avoir un observatoire de la vie étudiante à Sciences Po, afin d'avoir en interne une capacité de mener des études année après année et d'avoir un outil d'observation statistique et de meilleure connaissance des étudiants de Sciences Po. Un groupe de travail sera bientôt réuni sur cette question.

V. INFORMATION SUR LA PREMIERE ANNEE DE L'ECOLE DE JOURNALISME

a) Exposé

Jean-Claude LESCURE rappelle qu'il y a une année, les Conseils ont décidé de la création de l'école de journalisme de Sciences Po, qui a accueilli ses premiers étudiants en septembre dernier. Cette école n'accueille qu'un nombre limité d'étudiants. Le choix a été fait, en partant de l'analyse des débouchés sur le marché de l'emploi, de limiter les effectifs des promotions à 40 étudiants chaque année pour une période de deux ans. Leur recrutement est axé sur la variété. Celle-ci est d'abord géographique, puisqu'un tiers des étudiants viennent d'universités internationales partenaires. L'Ecole accueille entre autres des étudiants chinois, russes, tchéchène, allemand et brésilien. Ces étudiants ont tous un très bon niveau de français. Cette variété concerne aussi les formations de 1^{er} cycle de ces étudiants, puisqu'un tiers des étudiants entrent directement en 4^{ème} année après avoir eu des formations très différentes. Ces étudiants connaissent un recrutement particulier, puisqu'en plus des épreuves écrites normales, ils doivent passer un oral qui n'est pas l'entretien classique de 20 minutes, mais un oral de 45 minutes qui permet de les interroger en profondeur sur leur motivation. Les places sont rares et il est important de s'assurer que ces étudiants n'abandonneront pas leurs études en cours de route. Le dernier tiers des étudiants de l'Ecole de journalisme est issu des 1^{ers} cycles de Sciences Po. Cette variété de recrutement des étudiants s'accompagne d'une grande variété des intervenants, puisque l'Ecole de journalisme de Sciences Po a eu la chance, dès le départ, de mobiliser à l'intérieur de la profession des journalistes issus de l'audiovisuel public et privé et de la presse écrite. L'Ecole a eu 250 propositions de la part de journalistes. Les étudiants bénéficient donc d'une large palette d'intervenants de haut niveau, par exemple un journaliste de France Culture, une journaliste de *The Economist*, Etienne MOUGEOTTE... Des enseignants et chercheurs du CERI et du Centre d'histoire du XX^{ème} siècle font également partie du corps enseignant, tout comme des professionnels reconnus dans leur domaines. Ainsi, Pascal LAMY a fait une vingtaine d'heures de cours sur le commerce international. Les étudiants bénéficient donc d'un niveau de formation exceptionnel.

La construction du cursus et les maquettes d'enseignement sont très différentes des autres mentions du master de Sciences Po. L'Ecole a commencé à fonctionner dès le 20 septembre. Si Sciences Po est organisé sur une base de 14 semaines de cours par semestre, l'Ecole de journalisme ajoute 4 semaines blanches par semestre, qui permettent de mettre en place des modules pédagogiques différents. Cette année, les deux premières semaines ont permis de former les étudiants à un certain nombre de savoirs techniques, par exemple le maniement de la caméra et le montage audio. Cela permet de gagner du temps, les étudiants étant déjà un minimum opérationnels lorsque les cours commencent. En outre, ces deux semaines ont permis aux étudiants de visiter en petits groupes les différentes rédactions de la presse parisienne et de province et de confirmer leur choix et leur intérêt pour cette profession. Cela a eu un effet immédiat, trois étudiants ont constaté pendant cette quinzaine que ce métier et ces horaires ne leur convenaient pas. Ils ont donc demandé à changer de mention à l'intérieur du master. Il est heureux qu'ils aient réalisé cela dès le début du cursus. Des semaines supplémentaires pendant le semestre permettent d'envoyer les étudiants dans des stages de découverte en dehors des entreprises de médias. En novembre, des étudiants ont passé une semaine seuls dans un commissariat de police, pour découvrir le fonctionnement de ce milieu. Certains étudiants ont pu accompagner les policiers en patrouille et assister à des perquisitions. D'autres étudiants ont passé cette semaine auprès de magistrats, dans des hôpitaux ou des entreprises d'assurance ou de production. Cela permet à des étudiants de découvrir des milieux qu'il ne découvrirait pas lors de leur stage dans les médias. Ce master comporte en effet au moins une dizaine de semaines de stage dans l'année, pendant les périodes de vacances ou pendant les semaines blanches du 2^{ème} semestre. Les 40 étudiants de 1^{ère} année et une vingtaine d'étudiants de 2^{ème} année ont ainsi passé tout le mois de février en stage. En dehors des stages, l'Ecole a obtenu l'été dernier un statut qui lui permet d'être reconnue comme centre de formation par l'apprentissage. A l'intérieur de l'Ecole, il y a la possibilité pour un certain nombre d'étudiants de signer des contrats d'apprentissage, ce qui présente plusieurs avantages. L'étudiant bénéficie d'une rémunération, qui est légalement fixée la première année à 53% du SMIC et à 64% l'année suivante. C'est le minimum qui doit être proposé, certaines entreprises payant davantage, d'autant plus que les étudiants sont parfois astreints à un travail de nuit. En outre, pendant les deux années de leur formation, les étudiants travaillent en rédaction de façon très régulière, ce qui leur donne une expérience considérable.

Fin de l'enregistrement.

b) Questions et observations

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2005

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES